



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 42506

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre delegue a la cooperation sur la situation des Francais de l'etranger a la suite de la devaluation du franc CFA. Le Gouvernement a, en effet, decide de confier a l'inspection generale des affaires sociales (IGAS) des missions d'evaluation aupres des principales caisses de securite sociale du Gabon, de la Cote-d'Ivoire, du Senegal, du Congo, du Mali et du Cameroun afin de faire le point sur les problemes rencontres par ces retraites, a savoir, le non-paiement des pensions, le retard de paiement et des difficultes administratives diverses. A l'issue de cette mission, les Francais de l'etranger souhaiteraient que soient consideres avec une attention particuliere le reamenagement des criteres d'attribution de l'indemnite compensatrice, la regularite du versement des pensions, la perennite du paiement de ces pensions et la dispense pour les actifs de cotiser au regime local. Par consequent, il lui demande quelles sont les dispositions qui peuvent etre prises pour pallier le prejudice subi.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est tres attentif a la situation des Francais qui, ayant accompli tout ou partie de leur carriere en Afrique, rencontrent des difficultes pour percevoir leur pension de retraite versee par les caisses locales de securite sociale. Une mission a ete conduite par l'inspection generale des affaires sociales avec le concours du ministere des affaires etrangeres et de la cooperation pour proceder a une evaluation des effectifs actuels et futurs des pensionnes concernees, des prestations sociales en cause et des difficultes rencontrees, puis proposer et expertiser les solutions envisageables aux problemes ainsi recensees. A l'issue de chaque mission, un rapport provisoire est etabli par l'inspection generale des affaires sociales. Ces documents de travail sont destines a etre integres dans le rapport final qui a ete remis au mois d'août. A la lumiere de ce rapport, le Gouvernement prendra les decisions qu'imposera la situation. Il ne manquera pas d'informer et de consulter la representation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Muselier Renaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42506

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 1996, page 4555

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5392